



REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Publié le

ID : 077-217704949-20231109-DELIB2023_063-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 02/06/2023
Date d'affichage 02/06/2023
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....18 Votants.....19
Réf : 2023-063 Objet : Projet de mini-séjour « Cirque Equestre » Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 11/9/2023 et qu'elle a été rendue exécutoire le 11/9/2023 Le Maire, A. MOMON

Le **neuf novembre deux mille vingt-trois** à vingt heures trente,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Clément ROCU, Olivier BEUDAERT, Daniel PIGNOT, Eric SAINT SEBASTIEN, Régine BRIOIS-BRAUN, Hermann TYNDAL, Valérie BOCQUEL, Sébastien DERREUMAUX, Pascale PALARD, Geneviève DARGNAT, Bernadette CAPDEVILLE, Miche formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration :

Gerty EMBOULÉ pouvoir à Eric SAINT SEBASTIEN

Absent(s) :

Alain GUYONNET, Sébastien PELLERIN, Nassima VIGUIER et Maud THOURY

Secrétaire de séance : Josiane PACHOLSKI

Réf : 2023-063- **Projet de mini-séjour « Cirque Equestre »**

Entendu Madame GOUYON, Adjointe au Maire en charge des Affaires Scolaires,

- **Inform**er que pendant les vacances d'avril 2024, la Maison de l'Enfant envisage un séjour à Charny dans le 89. Ce séjour se déroule sur 6 jours, du lundi au samedi et comprend 3 prestations : cirque équestre, équitation et spectacle, pour 24 enfants. L'hébergement est en pension complète, soit 4 repas par jour ;
- **Signaler** que le départ se fera à la Maison de l'Enfant en bus. Pour le retour, les enfants seront récupérés par leur famille, sur le site, après le spectacle présenté aux familles. Les enfants auront 2h d'activité cirque et 2h d'activité équitation par jour. Ils y découvriront pour la partie cirque, la jonglerie, l'équilibre, le trampoline, les acrobaties et la voltige sous l'encadrement d'équipe qualifiées sur site et pour la partie équitation des activités diverses et variées selon le niveau des enfants (promenades, horse ball, soins, voltiges, jeux...). Les temps de vie quotidienne seront pris en charge par 3 membres de l'équipe d'animations de la MDE (le réveil, les temps de repas, les temps d'hygiène, les temps de détente, et veillées). Un des membres de l'équipe sera désigné comme assistant sanitaire et s'assurera du bon suivi sanitaire des enfants (hygiène quotidienne, traitements éventuels, PAI...) ;
- **Signaler** que le coût du séjour est de 382.50€ par enfant. Il pourra être réglé en plusieurs fois. Des actions vont être mis en place de sorte de réduire le coût pour les familles (vente de gâteau, manifestation...)

Après débat, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de mini-séjour cirque à Charny dans le 89 pour 24 enfants.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 21 septembre 2023

 Le Maire,
A. MOMON

Secrétaire de séance : Josiane PACHOLSKI